

- Église : - accessoires chasuble  
- Pieta Vieubert  
- astensoir

Préfecture

Direction des collectivités  
et du développement local

Bureau des procédures  
environnementales

Réf : BPE/LBA/MS/2014/

Affaire suivie par: Martine Siennat

Tel : 04 66 36 43 05

Télécopie : 04 66 36 40 64

Mel : martine.siennat@gard.pref.gouv.fr

NIMES, le

- 4 JUIN 2014

**ARRETE N° 2014155 - 0010**  
**PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**  
**D'OBJETS MOBILIERS SUR LA COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE**

*Le Préfet du Gard,*  
*Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre I et II,

Vu le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers du 22 mai 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci- après présente, du point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, appartenant à la commune de Bagnols sur Cèze :



## 1- Objet conservé dans le presbytère :

<b>Description</b>	ensemble ornemental formé par la chasuble (déjà classée MH) et ses accessoires : étole, manipule, bourse de corporal et voile de calice : le Sacrifice d'Abraham
<b>Statut</b>	propriété de la commune
<b>Matériaux</b>	soie : brodé, peint, or
<b>Dimensions</b>	h = 102 ; la = 67
<b>Inscription</b>	
<b>description</b>	ornement complet : chasuble, étole, manipule, bourse et voile de calice, mais seule la chasuble est déjà protégée MH.
<b>Auteur</b>	
<b>Siècle et date</b>	18 <sup>e</sup> siècle
<b>histoire</b>	

## 2- objets conservés dans l'église paroissiale Saint Jean- Baptiste :

1-

<b>Description</b>	ostensoir
<b>Statut</b>	propriété de la commune
<b>Matériaux</b>	argent : repoussé, ciselé, découpé
<b>Dimensions</b>	h = 65 ; la = 31 ; pr = 15,5
<b>Inscription</b>	poinçon de fabricant (rayons, pied) : S entre deux points, C au-dessous, un compas au-dessus (dans un losange vertical). grosse garantie départements 1798-1809 (pied) : différent 93? correspondant au bureau d'Avignon ; petite garantie départements (Avignon) 1798-1809 ; 1er titre départements 1798-1809 rayons, pied).
<b>description</b>	cette pièce d'orfèvrerie mêle des éléments décoratifs du 18 <sup>e</sup> (coquilles sur les côtés de la base et volutes feuillagées à la base de la gloire) avec une iconographie (Agneau mystique) et un modèle d'ostensoir qui fera fortune tout au long du 19 <sup>e</sup> siècle.
<b>Auteur</b>	Clerc Alexis Sauveur II (? , orfèvre, Avignon)
<b>Siècle et date</b>	limite 18e siècle 19e siècle
<b>histoire</b>	cet ostensoir a été réalisé entre 1798 et 1809 par un orfèvre d'Avignon aux initiales S.C. Il pourrait être attribué à Alexis Sauveur II Clerc, fils de l'orfèvre Pierre Sauveur, reçu maître à Avignon le 2 décembre 1779. Encore en activité vers 1810, en 1823 il est porté sur la liste des jurés d'assises. De cet orfèvre on connaît seulement dans le Gard un ciboire (inscrit MH en 1980) à l'église d'Aramon.

2-

<b>Description</b>	groupe sculpté : Vierge de Pitié
<b>Statut</b>	propriété de la commune
<b>Matériaux</b>	terre cuite : moulé, peint, polychrome
<b>Dimensions</b>	h = 150 ; la = 170 ; pr = 90
<b>Inscription</b>	signature : VIREBENT/ FRERES & FILS/ A TOULOUSE/ PROPRIETE.
<b>description</b>	la Vierge assise sur les rochers du Golgotha, tient le corps de son fils mort sur ses genoux et elle esquisse du bras gauche un geste qui tend à indiquer au monde sa douleur mais aussi à

	présenter son fils défunt.
<b>Auteur</b>	Virebent frères et fils (fabricant de statue, Toulouse)
<b>Siècle et date</b>	2e moitié 19e siècle
<b>histoire</b>	groupe sculpté exécuté par la fabrique toulousaine Virebent frères et fils au cours de la 2 <sup>e</sup> moitié du 19 <sup>e</sup> siècle. Cette maison a été fondée en 1830, elle a précédé la célèbre maison Giscard fondée en 1855. Les frères Virebent sont à l'origine de l'invention de la plinthotomie en 1831, procédé associant l'usage de presses et d'emporte-pièces qui autorise la production en grande série de briques puis de décors de jardins et de façades. Auguste Virebent va ensuite étendre cette technique à la production en grand nombre de statues, bas-reliefs, autels, etc, à partir d'un seul modèle, en ajoutant l'utilisation des moules à pièces à ces premières techniques. Une Piéta similaire est conservée dans l'église de Cuxac-d'Aude.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la culture et de la communication et au Préfet de Région (DRAC), sera notifié au propriétaire et au dépositaire, au clergé affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

- 4 JUIN 2014

Fait à Nîmes, le

Le Préfet  
 Pour le Préfet,  
 le secrétaire général

Denis OLAGNON

*NB : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois suivant la date de sa notification.*